



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du mardi 23 septembre 2025

CERTIFICAT

La Maire du 12^e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 23 septembre 2025, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le vendredi 26 septembre 2025 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 26 septembre 2025.

Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement de Paris